



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Crèche multi-accueil de Ruelle-sur-Touvre (16)  
Recherches de gîtes géothermiques  
et ouverture de travaux miniers de recherche

Par arrêté du **- 8 FEV. 2023**, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique unique d'une durée de trente jours consécutifs, soit du 20 mars 2023 à 9h au 18 avril 2023 à 17h30, préalable à l'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température et d'ouverture de travaux miniers de recherche pour le projet de construction de la future crèche multi-accueil de Ruelle-sur-Touvre (16).

Le projet de forage est dans un premier temps de réaliser un forage de reconnaissance jusqu'à 150m de profondeur dans les calcaires argileux et marnes du Kimméridgien (Jurassique supérieur) pour évaluer la présence d'une ressource en eau souterraine en mesure de répondre au besoin (débit d'exploitation escompté : 4m<sup>3</sup>/h) :

- en cas de ressource conforme en quantité et en qualité, les travaux s'orienteront vers la réalisation d'un doublet
- en cas de ressource inadéquate, les travaux s'orienteront vers la réalisation de 3 sondes verticales à 150m de profondeur.

Le maître d'ouvrage est la commune de Ruelle-sur-Touvre dont le siège social se situe Place Auguste Rouyer – BP 53 à RUELLE-SUR-TOUVRE (16600).

Le maître d'ouvrage délégué est la Société Publique Locale Grand Angoulême Mobilité Aménagement (SPL GAMA) dont le siège social se situe au 25 boulevard Besson Bey à Angoulême (16000).

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Madame Nora SCHMITT, Chargée d'opérations SPL GAMA au 09.71.00.32.01 ou à l'adresse suivante : n.schmitt@gama16.fr.

Monsieur Jacques VIAN, attaché territorial principal en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, comprenant notamment les demandes d'autorisation de recherche et d'ouverture de travaux miniers de recherche, les documents cartographiques associés, le résumé non technique du programme de travaux, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairies de RUELLE SUR TOUVRE (siège de l'enquête) et L'ISLE D'ESPAGNAC pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairies précitées, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de RUELLE-SUR-TOUVRE et L'ISLE D'ESPAGNAC aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- **par voie postale** : Mairie de RUELLE-SUR-TOUVRE, à l'attention de Monsieur Jacques VIAN, Place Auguste Rouyer – BP 53 -16600 RUELLE-SUR-TOUVRE

Ces observations et propositions seront consultables en mairie de RUELLE-SUR-TOUVRE.

- **par voie électronique à l'adresse** :

[pref-geothermie-creche-ruelle@charente.gouv.fr](mailto:pref-geothermie-creche-ruelle@charente.gouv.fr)

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente à :

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Ruelle-sur-touvre/Geothermie-Creche-multi-accueil-au-lieu-dit-Plantier-du-Maine-Gagnaud-Enquete-Publique>

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant:

**Ruelle sur Touvre:**

le 20 mars 2023 de 9h à 12h  
le 29 mars 2023 de 9h à 12h  
le 18 avril 2023 de 14h30 à 17h30

**Isle d'Espagnac:**

le 3 avril 2023 de 9h30 à 12h30  
le 14 avril 2023 de 14h à 17h

Il peut, après information de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger celle-ci pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.

Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L. 123-10.

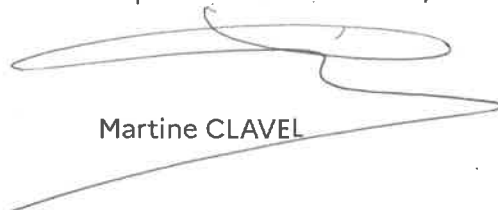
Il transmettra son rapport et ses conclusions à la préfète de la Charente qui en adressera une copie aux maires de RUELLE-SUR-TOUVRE et L'ISLE D'ESPAGNAC pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente statuera, pour le projet de construction de la future crèche multi-accueil de Ruelle-sur-Touvre, sur l'autorisation ou le refus :

- de recherches de gîtes géothermiques à basse température
- d'ouverture de travaux miniers de recherche.

Angoulême le, - 8 FEV. 2023

La préfète de la Charente,



Martine CLAVEL